

SNCF : 150 euros d'amende pour un blaireau factice transporté dans le train

Publié le 30/06/2022 à 11h31
 Mis à jour le 30/06/2022 à 17h46
 Écrit par [Karine Lepointeur](#)



SNCF : 150 euros d'amende pour un blaireau / Image illustration • © Philippe Clement / MAXPPP

[Rouen](#) [Seine-Maritime](#) [Calvados](#) [Eure](#) [Manche](#)

[Orne](#) [Normandie](#)

Un usager du train Rouen-Paris s'est vu verbalisé pour une raison insolite. Il transportait un blaireau jugé un peu trop encombrant.

L'histoire est pour le moins insolite. Mercredi matin, à bord du train Rouen-Paris, un défenseur des animaux reçoit une amende de 150 euros pour un blaireau...en plastique. Le membre de l'association AVES se rendait à la capitale pour y sensibiliser des enfants à la protection des animaux muni d'un exemplaire de mustélidé grandeur nature comme matériel pédagogique.

Un contrôleur SNCF peu sensible au charme du blaireau

C'est au cours d'un contrôle que le propriétaire du blaireau a reçu une amende de 150 euros. La raison ? Il est qualifié d'"objet dangereux ou encombrant dans un train". Encombrant, il l'est, dangereux, c'est à voir. Toujours est-il que, selon son propriétaire, il n'est pas beaucoup plus encombrant qu'un gros bagage.

86 cm de long, beaucoup moins volumineux que la majorité des valises transportées dans les trains

le propriétaire du blaireau, sur Twitter

D'après la SNCF, le procès-verbal a été annulé le jour même. Mais le propriétaire du blaireau n'a été averti de cette décision que le lendemain seulement. De quoi enflammer la toile entre temps.

La SNCF précise que le train Rouen-Paris était très chargé ce jour-là. Le contrôleur avait d'ailleurs fait une annonce sonore dans le train avant le départ demandant à tous les voyageurs munis de bagages de les mettre dans les espaces dédiés, ceci afin de laisser à l'ensemble des clients le maximum de places assises.

L'usager contacté a apprécié les excuses reçues depuis et le remboursement de l'amende promis. Il estime que ses bagages n'étaient pas plus volumineux que ceux sur les sièges aux alentours. Il ajoute d'ailleurs que *"la voyageuse qui squattait la place d'à côté avec sa valise n'a pas été verbalisée."*

Mais quels bagages peut-on emporter dans un train ?

Sur le site de la SNCF, il est précisé :

- Pour vos bagages cabine ou autres sacs peu encombrants : vous pouvez les placer à vos pieds, sous votre siège ou au-dessus de votre siège.
- Pour vos autres bagages : rangez-les au niveau de l'entrée ou au centre de votre voiture, ainsi que dans les espaces libres au sol entre certains sièges disposés dos à dos.
- Aucune limite de poids n'est imposée
- Les bagages et effets personnels ne doivent pas obstruer les couloirs et les portes d'accès des trains

Sont acceptés

- les planches nautiques ou de neige (130 X 90 cm max)
- les skis
- les poussettes
- les trottinettes (130 X 90 cm max pliées)
- les instruments de musique (130 X 90 cm max)
- les vélos s'ils sont pliés ou démontés (130 X 90 cm max)

Attention, la réservation pour un vélo non plié ou non démonté vous coûtera 10 euros. Mais tous les vélos ne sont pas acceptés.

Pour les bagages encombrant mesurant plus de 130 x 90 cm, il faut se rendre sur le site de [la SNCF Rubrique Mes bagages](#).

Et pour les blaireaux alors ?

Sur le site de la SNCF, le blaireau ne figure pas dans les objets autorisés. Mais il ne semble pas non plus interdit tant qu'il ne dépasse pas les dimensions limites de 130X90 cm. Comme celui qui nous intéresse ne mesure "que" 86 cm, on peut donc penser que cet animal avait tous les droits de voyager. Il aurait juste dû être rangé au bon endroit.

Reste à savoir si l'espace à bagage dédié n'était pas saturé en ce jour de forte influence.

[insolite transports économie](#)



LÉGISLATIVES
2022

Retrouvez **les actualités et les débats**
au plus près de chez vous

[suivre les élections](#)

[partager cet article](#)

Les réponses à vos questions

#OnVousRépond

[Les tampons sont les ennemis jurés de vos toilettes, voici pourquoi](#)

[Présidentielle 2022 : comment faire une procuration ? Comment trouver son numéro d'électeur ?](#)

[Guerre en Ukraine : "Puis-je accueillir un enfant réfugié ?" #OnVousRépond](#)

Autour de vous

Rouen

Vos dernières **actualités**

[Orange du 4 juin à Rouen : pourquoi a t-il été aussi violent et peut t-il se reproduire ?](#)

[SNCF : 150 euros d'amende pour un blaireau factice transporté dans le train](#)

[SNCF : les prix des trains normands augmentent-ils avec la nouvelle obligation de réserver ?](#)

[Accueil](#) > [Normandie](#) > [Seine-Maritime](#) > [Rouen](#) > SNCF : 150 euros d'amende pour un blaireau factice transporté dans le train

L'actualité de votre région, dans votre boîte mail

Recevez tous les jours les principales informations de votre région, en vous inscrivant à notre newsletter

exemple@mail.fr

m'inscrire

normandie

Voir nos archives

[2022](#) [2021](#) [2020](#) [2019](#) [2018](#) [2017](#) [2016](#) [2015](#) [2014](#) [2013](#) [2012](#) [2011](#)

[plan du site](#) [mentions légales](#) [gérer mes traceurs](#) [confidentialité](#)

Droits de reproduction et de diffusion réservés ©2022 FranceTV

Bonjour

Quelle est votre localité ?

[Auvergne-Rhône-Alpes](#)

[Bourgogne-Franche-Comté](#)

[Bretagne](#)

[Centre-Val de Loire](#)

[Corse ViaStella](#)

[Grand Est](#)

[Hauts-de-France](#)

[Normandie](#)

[Nouvelle-Aquitaine](#)

[Occitanie](#)

[Paris Ile-de-France](#)

[Pays de la Loire](#)

[Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)

[Toute la France](#)

